

Lignes directrices sur l'organisation d'une activité de collecte de fonds

Directives concernant l'utilisation des logos officiels

Le ruban jaune « Appuyons nos troupes » est une marque de commerce déposée. Une autorisation est requise avant d'utiliser cette marque.

Reçus aux fins de l'impôt

Tout don versé à n'importe lequel des fonds est considéré comme un don fait à la Couronne. Un reçu officiel est émis pour les dons de 10 \$ et plus. Un gabarit sera fourni au demandeur, au besoin, pour faciliter la collecte de l'information requise.

Licences, permis et assurance

Le demandeur doit obtenir les licences, permis et polices d'assurance nécessaires pour la tenue de l'activité et en assumer les coûts. Les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC) peuvent exiger des copies de ces demandes.

Participation le jour de l'activité

Le demandeur comprend que les SSPFFC ne peuvent garantir l'appui de bénévoles ou de membres du personnel lors de l'activité.

Promotion de l'activité

Les SSPFFC ne peuvent assurer la promotion de l'activité autre que l'affichage sur notre site Web ni être tenus financièrement responsables de la promotion des activités de collecte de fonds par des tiers. De plus, les SSPFFC peuvent exiger d'obtenir des copies du matériel promotionnel utilisé. Ce matériel doit reprendre la formulation suivante : « Titre de l'activité de collecte de fonds » à l'appui du « Nom du Fonds » (p. ex. tournoi de golf Pierre Untel à l'appui du Fonds de bien-être dans les hôpitaux).

Commandite

Les SSPFFC ne peuvent offrir aucun soutien quant à l'obtention de commanditaires pour votre activité ni vous fournir une liste de nos commanditaires.

Annulation de l'activité

Le demandeur est tenu d'informer les SSPFFC si l'activité est annulée.

Produit de l'activité

Le produit de l'activité doit être soumis dans les 60 jours suivant la tenue de l'activité.
Veuillez libeller les chèques à l'ordre de l'un des fonds suivants :

Fonds pour les familles des militaires;

Fonds Soldat en mouvement;

Fonds de bien-être dans les hôpitaux; ou

Fonds Appuyons nos troupes (si vous désirez appuyer les trois fonds)

Les chèques doivent être postés à l'adresse suivante : 4210, rue Labelle, Ottawa, ON,
K1A 0K2.

Signature du demandeur : _____

Date : _____